

**Délibération n°2024-016 du Conseil d'administration du 26 novembre 2024 relative à l'adoption du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 2 juillet 2024**

---

**Membres du Conseil d'administration : 37**

**Membres présents et représentés au début de la séance : 34**

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :**

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 2 juillet 2024 joint à la présente délibération est adopté.

**Votes pour : 34**

**Votes contre : /**

**Abstention : /**



Le Président du conseil d'administration

**Pierre-Paul Zalio**

**Publicité et modalités de recours :**

Affichage le 26/11	2024
Publication au registre des actes de l'Établissement le 26/11	2024
Transmission au contrôle de légalité le 26/11	2024
Délibération certifiée exécutoire le 11/12	2024

*Aux termes des articles R421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.*

## Procès-verbal n°32 de la séance du conseil d'administration du 2 juillet 2024

**Réuni en présentiel**  
**De 9h40 à 11h57**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 2 juillet 2024 à 9h40 en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul ZALIO.

### Membres du Conseil d'administration présents :

#### Etablissements Membres

M. François CLANCHE	Directeur de l'Institut National d'Etudes Démographiques
M. Antonin COHEN	Président de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme
M. Romain HURET	Président de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
M. Michel HOCHMANN	Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

#### Personnalités qualifiées

M. Christian HENRIOT	Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Marseille – Personnalité qualifiée
Mme Hélène RUIZ FABRI	Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne - Personnalité qualifiée
M. Pierre-Paul ZALIO	Président de l'Établissement public Campus Condorcet – Personnalité qualifiée

#### Représentants Etat

Mme Johanna ETNER	Cheffe du secteur Sciences de l'Homme et de la Société – Représentante de l'État
Mme Delphine PAGES – EL KAROUI	Conseillère Prospective et Stratégie - Représentante de l'État

#### Représentants des Professeurs

M. Fabrice VIRGILI	Membre élu 'Professeurs'
--------------------	--------------------------

#### Représentants enseignants-chercheurs

M. Régis SCHLAGDENHAUFFEN	Membre élu 'Enseignant chercheur'
---------------------------	-----------------------------------

M. Jonathan MARIE

Membre élu 'Enseignant chercheur'

#### Représentants des autres personnels EPCC

Mme Elsa NATHAN

Membre élu 'autres personnels'

#### Représentants des autres personnels établissements membres

M. Thomas JEAN-JOSEPH

Membre élu 'autres personnels'

#### Représentants des étudiants

Mme Ninon ALLAUX

Membre élu 'étudiant'

M. Baptiste BAILLY

Membre élu 'étudiant'

M. Dominik ABBAS

Membre élu 'étudiant'

### Pouvoirs donnés :

#### Etablissements Membres

M. Fabrice BOUDJAABA

Représentant du Président du CNRS  
Pouvoir donné à M. François CLANCHE

Mme Michelle BUBENICEK

Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes  
Pouvoir donné à M. Michel HOCHMANN

M. Christophe FOUQUERE

Président de l'Université Sorbonne Paris Nord  
Pouvoir donné à M. François CLANCHE

M. Philippe GERVAIS-LAMBONY

Président de l'Université Paris Nanterre  
Pouvoir donné à M. Antonin COHEN

Mme Christine NEAU-LEDUC

Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne  
Pouvoir donné à M. Antonin COHEN

M. Daniel MOUCHARD

Président de l'Université Sorbonne Nouvelle  
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO

#### Personnalités qualifiées

M. Jean-François CHOUGNET

Directeur Général Lille3000 – Personnalité qualifiée  
Pouvoir donné à Mme Johanna ETNER

Mme Anastasia ILINE

Conseillère référendaire au sein de la Cour des comptes,  
directrice adjointe de l'audit externe des Etats-Unis –  
Personnalité qualifiée

Mme Marie ZINS

Pouvoir donné à Mme Delphine PAGES-EL KAROUI  
Professeur des universités – praticien hospitalier à  
l'Université Paris Cité – Personnalité qualifiée  
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO

#### Représentants des collectivités

Mme Katy BONTINCK

Conseillère métropolitaine, Métropole du Grand Paris  
Pouvoir donné à Mme Hélène RUIZ FABRI

M. Éric LEJOINDRE

Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris  
Pouvoir donné à Mme Delphine PAGES-EL KAROUI



Mme Ling LENZI

8<sup>ème</sup> VP Plaine Commune en charge du projet Condorcet  
Pouvoir donné à Mme Hélène RUIZ FABRI

#### Représentants des Professeurs

Mme Camille GOIRAND

Membre élue 'professeurs'  
Pouvoir donné à M. Fabrice VIRGILI

#### Représentants des autres personnels établissements membres

Mme Stéphanie SANGAY

Membre élue autres personnels'  
Pouvoir donné à Mme Elsa NATHAN

#### Représentants des étudiants

Mme Anaïs VIDAL-JAUMARY

Membre élu étudiants  
Pouvoir donné à Mme Ninon ALAUX

### Excusé-es :

#### Etablissements membres

Mme Annick ALLAIGRE

Présidente de l'Université Paris 8

#### Personnalités qualifiées

M. Patrick GILLI

Inspecteur général de l'éducation, du sport, et de la recherche

#### Représentants des collectivités

M. Geoffrey CARVALHINHO

Conseiller régional, Région Ile de France

Mme Marie-Françoise MESSEZ

14<sup>ème</sup> Maire-adjointe de la ville d'Aubervilliers

#### Représentants des autres personnels établissements membres

Mme Laure CHRISTOPHE

Membre élu 'autres personnels'

### Assistaient en outre à la séance :

Monsieur François TAVERNIER, Directeur général de l'Établissement public Campus Condorcet

Monsieur Jean-François DAGUES, Contrôleur budgétaire DRFIP

Monsieur François POURIAS, Contrôleur budgétaire et de légalité - Commissaire du gouvernement Rectorat de Paris

Monsieur Pascal PAIN, Agent Comptable de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Danielle TARTAKOWSKY, Présidente du Conseil Scientifique de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Nathalie MAYET, Directrice des affaires générales de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Stéphanie GROUDIEV, Directrice de l'Humathèque

Monsieur Antoine ASTORG, Directeur des affaires financières de l'Établissement public Campus Condorcet



Monsieur Yohan BIHAN, Responsable des affaires institutionnelles de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Hélène MONDER, Assistante des Affaires Générales de l'Établissement public Campus Condorcet

Madame Sylvie BRUNET, Sténotypiste

**Pierre-Paul ZALIO, président** ouvre la séance à 9 heures 40 en rappelant brièvement l'ordre du jour. Il tient à remercier le ministère d'avoir fait aboutir le contrat pluriannuel. Il signale que 3 points divers seront abordés en fin de séance : la situation politique, une réflexion qui est en cours à partir du Conseil scientifique sur les libertés académiques et une demande de présentation d'un texte de l'Intersyndicale.

Il souhaite la bienvenue à M. Dominik Abbas, élu étudiant, qui est présent pour la première fois au Conseil d'administration.

**François TAVERNIER** fait état des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, **Pierre-Paul ZALIO, président** propose d'entamer l'ordre du jour en l'absence de demande d'intervention préliminaire.

## 1. Compte rendu de la séance du 12 mars 2024 (vote)

**François TAVERNIER** indique que Stéphanie Sangay a relevé quelques coquilles ce matin qui ont été corrigées et intégrées.

**Fabrice VIRGILI** mentionne avoir demandé que la note sur la faisabilité du bâtiment Pulse soit ajoutée au compte-rendu ; c'est pourquoi elle figure dans les pièces annexes. En revanche, il avait cru comprendre que ces 4 pages étaient le résumé d'un travail plus étoffé.

Il tient donc à marquer auprès du Rectorat sa surprise qu'une décision sur des enjeux aussi majeurs ait pu être prise sur la base d'un document de 4 pages qui n'aborde ni la question financière, ni la question environnementale.

Le procès-verbal n°31 de la séance du Conseil d'administration du 12 mars 2024 est approuvé à la majorité (1 abstention).

## 2. Points d'actualité

**Pierre-Paul ZALIO, président** souligne que l'activité sur le Campus continue de croître. Désormais, plus de 900 événements sont organisés par an, comme le Rapport d'activité le mentionne, soit en moyenne entre 5 et 7 événements par jour.

Par ailleurs, un certain nombre de projets importants ont avancé sur la vie du Campus :

– le projet de déploiement d'un centre de santé pour les étudiants, avec notamment l'appui du SSE dont bénéficient les établissements de Paris 1, Paris 3 et l'EHESS.

– la mise en place d'un budget participatif qui a permis à des résidents de proposer des projets, notamment d'aménagement, et de recueillir l'assentiment des autres usagers.

– le protocole avec Plaine Commune est en cours d'élaboration, témoignant de la continuité des liens du Campus Condorcet avec les collectivités locales.

– la discussion sur les éléments-clés du modèle contributif se poursuit.

De plus, à l'échelle nationale, plusieurs points sont à signaler :

- ✚ Le Campus Condorcet sera officiellement porteur de CollEX-Persée à partir du 9 juillet prochain. La direction déléguée est en cours de recrutement.
- ✚ Le Collège international de philosophie s'est installé dans l'Hôtel à projets. Le décret de dissolution de la ComUE Paris Lumières est attendu pour acter son intégration.
- ✚ L'opportunité s'est présentée pour la présidence du Campus Condorcet, à la demande du ministère et suite à la visite de l'Academia Sinica, de participer aux Assises de la recherche à Taiwan, La présidence a également été reçue :  
=> par l'University College de Londres, qui développe un campus (UCL East), sur l'ancien site des Jeux Olympiques de Londres. Les échanges entre l'UCL et l'EPCC ont porté sur les expériences de construire un

nouveau campus., Les équipes de l'UCL ont souligné la qualité du campus Condorcet et des coopérations entre les établissements.

=> à la Maison Française d'Oxford, une UMIFRE qui souhaite s'appuyer sur le Campus Condorcet pour mener des opérations internationales avec les établissements membres et au-delà du périmètre des membres.

Enfin, une séquence institutionnelle s'est tenue autour des projets immobiliers, notamment par une audition de l'EPCC devant Conseil de l'immobilier de l'État qui a validé la stratégie immobilière du Campus Condorcet, et devant la Conférence nationale de l'immobilier public à Bercy qui a labellisé l'opération EHESS-FMSH.

Il donne ensuite des exemples d'événements scientifiques qui ont été programmés au Campus Condorcet avec différents organisateurs :

- « L'industrie des pesticides sous le regard des sciences sociales : produire, promettre, se défendre » ;
- Le Théâtre-forum « Sensibiliser contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles en milieu étudiant » ;
- Le colloque « Les temps du monde – Modélisation des âges, chronologies et archéométrie » ;
- Le colloque international « 1974-2024. L'histoire des relations internationales contemporaines. Une discipline en transition » ;
- La table-ronde « Les LGBTQI+ phobies dans le sport » ;
- L'exposition « Bugba, voire plus loin que le temps » ;
- Deux congrès internationaux : « XXe Congrès international d'archéologie classique », « Faire monde(s). Mondialisations du sport et Olympisme » ;
- Le 3<sup>e</sup> congrès des Apprentis chercheurs ;
- L'inauguration de la salle Edith Thomas.

**François CLANCHÉ** indique que le congrès des Apprentis chercheurs était à l'origine organisé par l'INED ; l'EHESS s'y est associée cette année. Pour cette opération, une quinzaine de jeunes des collèges et lycées de la proximité du Campus viennent un après-midi par mois dans les unités de recherche tout au long de l'année. Ils ont un thème de recherche et ils doivent faire eux-mêmes une enquête ou traiter un fichier d'une enquête statistique. À la fin, lors du congrès, ils viennent donner l'état de leur recherche.

Cette opération vise à faire connaître la recherche en sciences sociales auprès des jeunes des quartiers environnants. L'idée est de renouveler l'expérience, en embarquant potentiellement d'autres partenaires du Campus pour varier plus encore les sujets traités.

**Pierre-Paul ZALIO, président** signale avoir été positivement impressionné par ce congrès junior. Considérant le dispositif comme un enjeu important, il souhaiterait effectivement que plus d'établissements membres s'y associent.

Par ailleurs, il mentionne que la compagnie de théâtre étudiant de l'Université Dragomanov de Kiev a proposé la mise en scène, en ukrainien, de la pièce de l'auteur français Laurent Gaudé « Nous, l'Europe, le banquier des peuples ». Elle est venue présenter son travail au Théâtre de la Concorde à Paris. Elle a logé à la Maison des chercheurs. Elle a passé une journée avec les étudiants du Campus Condorcet. Un pique-nique a été organisé, ainsi qu'une table ronde sur la situation de la guerre en Europe. L'Université de Dragomanov aimerait que le Campus Condorcet puisse continuer à la soutenir.

À noter que la première édition du festival Printemps des humanités a été une réussite. De l'ordre de 2 500 personnes sont venues participer à la vingtaine d'événements qui a été organisée avec les partenaires. Il souligne cependant que les résidents du campus ont peu participé aux événements. Il faudra donc continuer à convaincre qu'il s'agit en premier lieu de leur festival.

À ce titre, un texte d'appel à participation pour la prochaine édition de ce Festival a été diffusé. Les réponses sont attendus jusqu'à la fin du mois de septembre. Le thème choisi pour cette prochaine édition est assez difficile, mais nécessaire à traiter, notamment dans le contexte politique actuel : « Universel(s) ? ».

S'agissant de l'immobilier, le groupement Explorations Architecture et Atelier Téménides Architectes a été désigné pour l'opération EPHE. La proposition architecturale contient est marqué par des choix de matériaux bioclimatique : béton de chanvre, bois et terre crue, ce qui est assez audacieux pour un bâtiment public de cette taille.

Enfin, la promesse, qui avait été faite de tester et d'incuber l'Université en Exil, a été tenue. Pour rappel, l'UXIL consiste en une plateforme de séminaires permettant à des collègues académiques qui sont en exil, généralement des réfugiés politiques et soutenus par le programme PAUSE, de poursuivre leur mission d'enseignement. En revanche, force est de

constater que si les séminaires qui rentraient dans les maquettes d'enseignement et qui ont été validés ont eu du succès, ceux qui n'étaient pas dans cette logique ont eu du mal à réunir des auditeurs. Par conséquent, pour continuer à exister, il faudra travailler à inscrire les séminaires Uxil dans ce cadre. Le coût financier du projet est estimé à 20 000 € pour l'année 2024.

**Antonin COHEN** expose l'expérience de Nanterre dans sa tentative de constitution de maquettes pour des séminaires ouverts aux étudiants en master, quel que soit leur UFR d'appartenance. Il lui semble, pour que ce soit pérenne dans la durée, qu'un groupe de travail devrait être constitué au sein de l'EPCC pour y réfléchir, notamment pour que les établissements prévoient des créneaux horaires afférents.

**Pierre-Paul ZALIO, président** signale que le sujet devra être porté en Bureau dès la rentrée. Il rappelle aussi que la mission confiée à Pascale Laborier va consister à aller voir chaque responsable de formation dans les établissements pour y travailler.

De façon analogue, **Fabrice VIRGILI** tient à s'adresser aux président(e)s d'établissement pour indiquer qu'un effort est à faire pour avoir des référents égalité et violences sexistes et sexuelles, et pour les faire connaître lorsqu'ils sont en poste.

**Pierre-Paul ZALIO, président** en profite pour dire que Yohan Bihan, qui est responsable des affaires institutionnelles et également en charge de la vie de campus, va suivre ce dossier en particulier, en incitant les établissements à aller dans cette voie.

Par ailleurs, il mentionne que la procédure de recrutement de la directrice ou du directeur de la vie scientifique et des partenariats va être rouverte à la rentrée 2024.

### 3. Contrat pluriannuel de l'établissement (vote)

**Pierre-Paul ZALIO, président** réitère ses remerciements auprès du ministère.

Le document qui a été annexé est un résumé du projet d'établissement, mais les formulations sont rigoureusement respectueuses de celles qui avaient été écrites avec les membres, validées en Bureau et présentées au Conseil d'administration du 4 juillet 2023, avec les trois objectifs principaux qui sont fixés à l'établissement par l'Etat : « Construire et faire campus », « Appuyer et animer les coopérations entre les membres », « Positionner Condorcet comme un campus au service des SHS » à travers les infrastructures, les manifestations scientifiques de grande ampleur et le soutien à des réseaux nationaux.

Il faut souligner que l'État s'est engagé sur 5 ans, ce qui permet à l'établissement d'inscrire et déployer sa stratégie dans la durée.

Le montant a été fixé à 750 000 € sur 5 ans, soit 150 000 € par an. Même s'il est moindre par rapport à ce qui avait été demandé à l'origine, il va néanmoins permettre aux équipes de travailler. Parmi les priorités financières, sans que les financements soient fléchés, figurent l'Humathèque, avec des questions de consolidation de sa politique d'acquisition, de développement de signalement des collections et de développement d'outils d'accompagnement de l'utilisation des ressources documentaires et archivistiques, mais aussi la question de la mise en visibilité des expertises scientifiques sur le Campus et d'autres actions à conduire, comme UXIL.

Il sera rendu compte de l'activité via un ensemble d'indicateurs qui seront ultérieurement définis avec le ministère.

**Delphine PAGES-EL KAROUI** souhaite partager un élément d'explication sur l'accélération du processus : cette dernière année, le ministère a pris le temps de repenser sa politique de contractualisation, impliquant une interrogation pour savoir si ledit contrat devait être un COMP et être signé sur 5 ans. Le ministère est conscient du délai qui lui a été nécessaire pour aboutir, mais se réjouit néanmoins d'avoir terminé à temps pour la présentation de ce jour au regard du contexte actuel.

Elle rappelle que le COMP a une visée stratégique, qui ne se limite pas seulement aux moyens alloués par le ministère, mais qui englobe la totalité des ressources.

Elle souligne que le Campus Condorcet est le seul établissement à avoir été financé sur 5 ans, ce qui est une preuve très importante du soutien de l'État. Mais, effectivement, il a été estimé plus sage de se laisser un peu plus de temps pour préciser ensemble les indicateurs.

**La délibération n° 2024-010 relative au contrat pluriannuel de l'établissement est adoptée à l'unanimité.**

#### **4. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2024 (vote)**

**Antoine ASTORG** indique que les recettes sont programmées au BR1 à 47 M€, contre 50,7 M€ au BI 2024. Il expose les principales évolutions :

- Une baisse de 5,5 M€ relative au décalage d'un appel de fonds à la subvention Région Île-de-France pour l'opération Porte de la Chapelle. Deux appels de fonds avaient été programmés au budget initial, l'un conditionné à la livraison du gros œuvre, l'autre à la livraison du clos couvert. Le clos couvert est prévu en novembre 2024. Compte tenu des démarches administratives, il a été jugé avec la Région plus sage de positionner cet appel de fonds en janvier 2025.
- Un rehaussement de 0,9 M€ de la subvention pour charges de service public lié à la reprise des personnels mis à disposition au 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Il faut compter 2,5 M€ d'encaissement en 2024 au titre des années antérieures.
- De nouvelles recettes sont à prendre en compte : des pénalités que le Campus Condorcet inflige à l'un des mainteneurs (SPIE) pour 230 k€ ; la recette reçue de l'assurance dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'EHESS 1 pour 140 k€.
- Une diminution de 1,3 M€ pour recalage des contributions des membres au titre de la convention d'occupation pour 2024, grâce à l'imputation du reliquat de l'accompagnement de l'État au titre des surcoûts énergétiques qui a été perçu fin 2023 pour 2,6 M€. 1,6 M€ avait été imputé sur la contribution 2023. Il restait 1 M€ à imputer, d'où l'effet sur les contributions 2024.
- Une évolution intervient s'agissant des contributions des membres : la convention d'occupation passe de 4,6 M€ à 3,3 M€. La contribution au titre du Règlement intérieur, pour l'instant, reste inchangée. Les discussions relatives au modèle contributif se poursuivent. De même, la contribution Services aux résidents reste inchangée, ainsi que la convention d'acquisition documentaire.

Par ailleurs, au BR1 les dépenses sont recalées à 76,6 M€ contre près de 80 M€ au budget initial 2024. Les principaux effets sont les suivants :

- Au niveau des dépenses de personnel, l'enveloppe passe à 9,2 M€ au BR1 2024, contre 8,6 M€ au BI et 5 M€ en exécution 2023. Il faut compter +2,5 M€ liés à l'intégration (dont 1,8 M€ du personnel Rectorat prévu au budget initial 2024, et 0,7 M€ intégré au BR1 2024 pour les personnels précédemment mis à disposition).
- Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1 M€ par rapport au budget initial en raison de nouvelles dépenses de sécurité liées à Vigipirate pour 100 k€, d'une régularisation de 670 k€ liée aux charges à payer de 2023, financées soit par les contributions des membres, soit par les intérêts de la dotation non-consomptible, et enfin d'un abondement en crédits de paiement de 245 k€ pour des abonnements de revues de l'Humathèque 2025 payés en 2024.
- Le principal ajustement est sur les dépenses d'investissement : l'opération de La Chapelle, programmée à 50 M€ au budget initial 2024, est recalée à 45 M€ au BR1 2024, mais la date de livraison du bâtiment reste maintenue au deuxième trimestre 2025.

Entre les recettes et les dépenses, le solde budgétaire est déficitaire de 29,2 M€, sensiblement identique au déficit qui était programmé au budget initial.

Compte tenu de ce solde budgétaire négatif, du remboursement de l'emprunt auprès de la Banque européenne d'investissement pour 3,8 M€ et du solde des opérations pour compte de tiers (TVA, Biblissima+ et CollEX-Persée), le prélèvement de trésorerie s'établit à -33,5 M€, contre -32,7 M€ au budget initial. Le prélèvement sur la trésorerie fléchée est de 32,7 M€.

Pour passer du solde budgétaire au résultat comptable, il faut retraiter :

- les opérations qui ont comptablement un fait générateur dans l'exercice précédent et qui se dénouent budgétairement cette année (toutes les factures de 2023 payées en 2024 et les titres de 2023 encaissés en 2024).
- les opérations budgétaires, qui ont un impact au bilan mais pas au compte de résultat, à savoir les intérêts de la dotation non-consomptible, les recettes de la Région Île-de-France, les remboursements du PPP et les investissements.



Compte tenu de tous ces éléments et des opérations strictement comptables et sans impact en trésorerie, le résultat comptable s'établit à 0,4 M€. Il porte principalement l'effet de la reprise de la provision pour travaux de réhabilitation de l'EHESS 1 de 700 k€. Les dépenses s'établissant à 611 k€, avec un remboursement de l'assurance de 140 k€, le solde net de cette opération de réhabilitation est de 471 k€ et est sans source de financement à ce jour.

Le tableau des flux de trésorerie fait apparaître une variation du besoin en fonds de roulement qui est principalement liée au prélèvement net sur la trésorerie fléchée, des acquisitions d'immobilisations (opération Porte de la Chapelle pour 45 M€ et EPHE pour 2 M€), le remboursement des emprunts auprès de la BEI (3,8 M€) et auprès du partenaire du PPP (2,7 M€), les financements reçus qui sont à la hauteur des dépenses réalisées, et enfin le prélèvement de trésorerie de -33,5 M€.

La trésorerie est donc évaluée à 69 M€ à la fin de l'année 2024, avec 42 M€ sur la trésorerie fléchée qui, pour rappel, est encaissée à l'avance en provenance de l'État, de l'ANR et des collectivités locales, sachant que les décaissements se font à l'avancement des opérations, avec parfois plusieurs années de décalage.

Le fonds de roulement s'établit à 35,2 M€ et reste très largement non mobilisable en 2024.

Les restes à payer budgétaires passent de 108 M€ à 60 M€ et portent l'effet principalement des dépenses qui seront opérées sur l'opération Porte de la Chapelle. S'ajoute le solde restant dû de l'emprunt BEI, soit 76,6 M€ à la fin 2024, pour un total de 137,2 M€.

Les dettes financières vis-à-vis de la BEI et du partenaire PPP s'élèvent à 121 M€. Elles donnent lieu à des remboursements annuels et seront totalement amorties en 2045.

Ainsi, pour leur plus grande part, les fonds propres et la trésorerie sont déjà préemptés pour les opérations pluriannuelles.

**Pierre-Paul ZALIO, président** remercie le Directeur des affaires financières pour la qualité et la clarté de son exposé et ouvre le débat.

**Jean-François DAGUES** avait lu dans le COMP que cet effort de clarté et de pédagogie faisait partie des objectifs pour le BI 2025, en distinguant les flux financiers liés à l'investissement et de ceux qui sont liés à l'activité pérenne, sachant que des interconnexions rendent l'exercice assez compliqué à comprendre.

Il mentionne que le budget rectificatif présenté ce jour est principalement lié au décalage des flux sur l'opération immobilière La Chapelle. Il avait par ailleurs déjà relevé le décalage de près d'un demi-million qui n'a pas trouvé de financement entre les recettes de l'assurance et les coûts de réhabilitation du bâtiment EHESS qui avait été occupé. Il lui semble qu'il faudrait sécuriser la position, pour éviter à l'avenir, si une situation similaire devait se reproduire, que l'établissement la prenne systématiquement à son compte.

**Pierre-Paul ZALIO, président** pointe qu'il faudra discuter de ce sujet en Bureau, avec principalement l'EHESS, pour trouver une solution et boucler l'exercice.

Sans autre prise de parole, il propose de passer au vote du budget rectificatif de façon groupée

**La délibération 2024-011 relative au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2024 est adoptée à l'unanimité.**

#### **5. Modalités d'attribution de compléments indemnitaires exceptionnels de rémunération à destination des agents titulaires et contractuels mis à disposition dans le cadre de leur intégration au sein de l'établissement Campus Condorcet (vote)**

**François TAVERNIER** mentionne qu'au titre de la fin de la mise à disposition d'agents par les membres qui interviendra au 1<sup>er</sup> septembre 2024, avec une intégration administrative dans la structure d'emplois de l'EPCC, les organisations syndicales ont demandé que des compléments indemnitaires soient versés.

D'intenses réflexions ont permis d'élaborer un dispositif exceptionnel, qui a été présenté et validé au CSA. Il s'inscrit dans la continuité des modalités arrêtées dans le cadre des politiques indemnitaires et de rémunération de l'établissement public, dans le respect des principes arrêtés et plafonds définis.

Les modalités prévoient que les titulaires puissent bénéficier en 2024 du montant maximum du complément indemnitaire annuel et d'un relèvement du plafond de l'EPCC dans le respect du plafond réglementaire en 2024 et en 2025.



Et, puisqu'il s'agissait d'établir un dispositif égalitaire entre les titulaires et les contractuels, ces derniers peuvent aussi bénéficier du montant maximum en 2024 de la rémunération exceptionnelle de fin d'exercice et d'un relèvement du plafond de l'EPCC dans les mêmes proportions que pour les personnels titulaires.

**Elsa NATHAN** tient à remercier la gouvernance et la direction de l'EPCC d'accepter de mettre en délibération ces compléments indemnitaires exceptionnels, qui ne permettent néanmoins pas tout à fait de régler les inégalités de traitement qui ont existé entre les agents de l'EPCC et ceux mis à disposition de l'établissement. Par conséquent, les représentants du personnel émettent le souhait qu'il n'y ait pas à l'avenir de nouvelles mises à disposition.

**Pierre-Paul ZALIO, président** voit aussi cette délibération comme le résultat d'un dialogue social constructif.

**La délibération 2024-012 relative aux modalités d'attribution de compléments indemnitaires exceptionnels à destination des agents titulaires et contractuels mis à disposition dans le cadre de leur intégration au sein de l'établissement public est adoptée à l'unanimité.**

## 6. Rapport sur le contrôle interne financier (vote)

**Antoine ASTORG** indique que le rapport sur le contrôle interne financier fait le bilan des actions qui ont été menées et pointe les actions qu'il est prévu de mener.

Il se décompose ainsi :

=> le contrôle interne budgétaire. Il recouvre l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents, permettant de maîtriser les risques relatifs à la qualité de la comptabilité budgétaire et à la soutenabilité de la programmation.

=> le contrôle interne comptable. Il vise à s'assurer de la qualité de la comptabilité générale.

Le but est de produire une information fiable, pertinente, et utile au pilotage de l'établissement et à avoir une assurance sur la capacité budgétaire de l'établissement à conduire ses missions.

Ce dispositif repose sur quatre composantes : la gouvernance et le pilotage, l'identification des risques, la couverture des risques et le plan d'actions, l'amélioration continue du dispositif de contrôle interne financier, notamment en vue de la prochaine certification par les commissaires aux comptes et donc de leur appréciation sur le dispositif de contrôle interne comptable.

Une cartographie des risques budgétaires a été élaborée pour mettre en place le plan d'actions. Les actions de contrôle interne financier en 2024/2025 porteront principalement sur :

- la gestion des actifs, c'est-à-dire la valorisation et la comptabilisation de l'immobilier de l'EPCC (pour l'instant, sont inscrits dans les comptes les bâtiments liés au PPP, mais pas les bâtiments qui ont été livrés en MOP Région).
- le renforcement du dispositif de suivi et de contrôle des recettes fléchées.
- le renforcement du dispositif de pilotage des emplois et des crédits de personnel.
- le déploiement de SIFAC Web et la dématérialisation complète de la chaîne de traitement des factures.

Ces actions devraient permettre de sécuriser le passage à l'autonomie de gestion et la première certification des comptes.

**Jean-François DAGUES** relève qu'il s'agit de maîtriser les risques pour l'EPCC en tant que personne publique, mais également pour la chaîne hiérarchique, donc les personnes privées qui engagent leur responsabilité et qui peuvent être sanctionnées par la Cour des comptes et le code des juridictions financières.

**Pierre-Paul ZALIO, président** souligne qu'effectivement à son arrivée à l'EPCC, les opérations de réception des bâtiments sous MOP Région, à savoir ceux de l'EHESS et de l'Humathèque, n'étaient pas achevées. Il considère qu'il faudrait maintenant aboutir.

**La délibération 2024-013 relative au contrôle interne financier est adoptée à l'unanimité.**

## 7. Présentation du rapport d'activités 2023 (vote)



**Pierre-Paul ZALIO, président** signale que le rapport d'activité est très riche et contient de nombreux verbatims. À cet égard, il remercie toutes les personnes qui ont bien voulu y témoigner.

Il propose qu'un focus 2023-2024 soit fait sur l'Humathèque, sachant que qu'une partie de ces données d'usage ne seront intégrées que dans rapport d'activité 2024.

**Stéphanie GROUDIEV** relève que l'Humathèque continue son travail d'attractivité pour servir de mieux en mieux différents types de publics.

Force est de constater que le nombre d'inscrits augmente de façon forte et constante depuis trois ans, passant de 9 274 en 2021, à 12 379 en 2022 et à 15 089 en 2024. Les inscrits sont à la fois les personnes qui ont un badge et qui accèdent aux espaces en présentiel, mais aussi les lecteurs qui peuvent avoir accès à distance aux ressources électroniques (établissements membres ou extérieurs). Il faudra regarder la part d'inscrits extérieurs, pour jauger la vitalité et l'attractivité de l'Humathèque en dehors des membres du Campus.

Le nombre d'entrées avec badge par semaine dans l'Humathèque est aussi en très forte augmentation entre 2022 et 2023, et cette tendance se confirme sur le premier semestre 2024. À noter que la fréquentation est restée haute jusqu'au milieu du mois de juin cette année, alors qu'elle s'effondrait jusqu'à présent au mois de mai. En revanche, elle est bien moindre au moment des vacances scolaires et reste très liée à la fréquentation du Campus de façon générale et à la tenue des séminaires. En moyenne, l'Humathèque fait de l'ordre de 500 entrées par jour, sachant que le maximum se situe entre 800 et 900 entrées par jour pour une bibliothèque de recherche.

L'inscription des lecteurs pour la consultation des archives est aussi en très forte croissance, notamment des chercheurs internationaux, alors même que le travail de valorisation, de promotion de l'existence de ces fonds reste à faire.

Le nombre de cotes d'archives consultées en salle de lecture encadrée s'accroît également de manière constante. À savoir que 2 800 cotes ont été consultées sur la première moitié de l'année 2024, contre 1 402 sur toute l'année 2023, soit le double en 6 mois.

Les séances de travail à l'Humathèque s'allongent, à la suite notamment d'un important travail de signalement des collections. Pour mémoire, plus de 80% n'étaient pas signalées à leur arrivée à l'Humathèque.

Enfin, l'évolution des prêts annuels suit la même hausse. Plus de la moitié des prêts sont le fait des doctorants et des chercheurs, l'autre moitié étant celle des étudiants de master. Les chercheurs fréquentent beaucoup l'Humathèque pour y donner des séminaires ou pour fréquenter la salle des archives. Ils installent un peu moins dans les espaces de consultation, parce qu'ils peuvent emprunter des documents (les espaces de consultation sont surtout fréquentés par des étudiants de master et des doctorants). Ils empruntent légèrement plus que l'année dernière (52% cette année, contre 50,5% en 2022).

La ventilation des entrées par institution montre le poids qui se développe des visiteurs extérieurs (à distinguer des inscrits extérieurs qui peuvent avoir un badge s'ils fréquentent souvent l'Humathèque) qui viennent pour une séance de travail.

**Régis SCHLAGDENHAUFFEN** voit que 256 lectrices/lecteurs proviennent de l'HAP.

**Stéphanie GROUDIEV** précise qu'il s'agit de l'Hôtel à Projets.

**Pierre-Paul ZALIO, président** estime que l'augmentation du nombre des visiteurs étrangers est un signal positif. Il pointe plus globalement le développement de l'activité du Campus Condorcet.

**La délibération 2024-014 relative au rapport d'activité 2023 est adoptée à l'unanimité.**

#### **8. Evolution de l'annexe 1 au règlement du temps de travail et au régime de congés visant à décrire les modalités d'organisation de permanences d'accueil et du service au sein de l'Humathèque (vote)**

**Pierre-Paul ZALIO, président** se félicite de cette délibération sur l'extension des horaires d'ouverture de l'Humathèque,

**François TAVERNIER** signale qu'elle a été soumise à l'avis du CSA.

Elle se fonde sur la première enquête en ligne qui avait été menée par l'Humathèque auprès de ses publics, qui a mis en lumière certaines demandes : des enjeux de température, de distributeurs de café (sachant qu'un premier distributeur de café a été installé à l'Humathèque dans l'espace Françoise Héritier et qu'un second est prévu au 3<sup>ème</sup> étage), de



réservation des salles de travail en groupe qui doit être simplifiée à la rentrée 2024, de repérage dans les collections, avec l'avancée du chantier de rééquipement, puis d'extension des horaires d'ouverture.

Ainsi, après le passage en CSA, il est proposé un amendement de l'annexe 1 au règlement relatif au temps de travail et au régime de congés des agents de l'Établissement public Campus Condorcet, visant à décrire les modalités d'organisation des permanences d'accueil et du service aux usagers au sein de l'Humathèque. L'ouverture l'Humathèque se ferait de 9h à 20h (contre 10h à 19h actuellement) et le samedi après-midi (de 13h à 18h).

D'autres réflexions sont en cours, portant sur une ouverture le samedi matin, le dimanche, ainsi que l'extension des horaires en soirée. Ces aspects feront l'objet de nouvelles discussions en CSA, le cas échéant. Néanmoins, ils imposeraient d'autres modalités techniques, notamment des ouvertures en autonomie, c'est-à-dire sans mobiliser des personnels de l'EPCC.

En attendant, la présente disposition permet d'atteindre l'un des objectifs de l'Humathèque, qui est d'avoir des horaires d'ouverture normalisés par rapport aux bibliothèques de même importance, et marque une nouvelle étape dans le déploiement des services de l'Humathèque.

**Pierre-Paul ZALIO, président** rappelle qu'elle faisait partie des objectifs du projet. Il tient là encore à souligner la qualité du dialogue social, du dialogue avec les résidents et du dialogue interne à l'Humathèque.

**Stéphanie GROUDIEV** ajoute qu'il est prévu d'évaluer la fréquentation du samedi à partir d'octobre 2024 et sur l'année 2025, pour voir s'il sera ou non nécessaire d'ouvrir l'année suivante. Par ailleurs, l'enquête a aussi mis en avant le besoin d'ouvrir plus tôt, dès 9h le matin.

**Christian HENRIOT** indique être un grand partisan des ouvertures élargies des bibliothèques, ayant eu le privilège d'être formé aux Etats-Unis où elles ne ferment jamais. D'ailleurs, quand il a fondé son laboratoire, la règle était de pouvoir y accéder 24h/24.

Il a vu qu'une part considérable des achats de livres et revues étaient pour des ressources électroniques, donc accessibles 24h/24. Parallèlement, les emprunts de livres à l'Humathèque restent importants. Il demande donc si la fréquentation de l'Humathèque répond à un besoin d'avoir des lieux de travail intellectuels appropriés ou si beaucoup de publics y pratiquent encore la lecture.

**Stéphanie GROUDIEV** indique qu'en sciences humaines et sociales, la documentation n'est pas toujours disponible sur des supports électroniques. Il reste donc une partie très conséquente d'abonnements de périodiques ou de livres qui sont encore sous forme papier. Par ailleurs, les abonnements aux revues ne sont pas accessibles à distance à l'ensemble des usagers pour des raisons de coûts ; seule une partie de la communauté des membres du Campus y a accès. Et, effectivement, il existe aussi des besoins d'espaces de séminaire sur place.

**Pierre-Paul ZALIO, président** précise qu'il ne s'agit pas d'une bibliothèque de premier cycle. La mixité des usages, entre l'utilisation de la documentation (papier ou électronique) et des lieux de travail, est réelle.

**Stéphanie GROUDIEV** mentionne qu'il faudrait désormais travailler à un observatoire des usages, ayant maintenant un véritable vivier pour lancer un projet de ce type.

**Elsa NATHAN** revient à l'annexe n°1, en indiquant qu'il est proposé cette année une présence d'agents entre 9h à 21h. Elle signale que les élus seront très attentifs à une nouvelle augmentation des permanences, notamment au vu du faible taux de majoration des heures de soirée et de week-end. Même si ce taux est réglementaire, le fait qu'il n'ait pas changé depuis de longues années pose problème. En effet, compter +1,2% pour travailler le soir et +1,5% pour travailler un samedi ou un dimanche est très peu au vu des contraintes qui sont imposées aux agents tenus de faire ces sujétions particulières.

**La délibération 2024-015 relative à l'évolution de l'annexe n°1 au règlement relatif au temps de travail et au régime de congés visant à décrire les modalités d'organisation des permanences d'accueil et du service au sein de l'Humathèque est adoptée à l'unanimité.**

## 9. Contrats, conventions et marchés signés (information)



**Pierre-Paul ZALIO**, note qu'aucune question n'est posée sur les contrats, conventions et marchés signés au titre de la délégation que le Conseil d'administration lui a donnée.

## 10. Points divers

**Pierre-Paul ZALIO, président** indique avoir été interpellé par certains administrateurs et certaines équipes quant à la façon de manifester l'inquiétude que suscitent les incertitudes de la situation politique pour le pays, pour l'université et la recherche, ainsi que pour les sciences humaines et sociales.

**Régis SCHLAGDENHAUFFEN** aurait préféré, pour dire « non » au Rassemblement national, que les présidentes et présidents des établissements relayent les messages de France Universités à toute la communauté, plutôt que d'avoir un communiqué qui n'est pas immédiatement accessible à toutes et tous.

**Pierre-Paul ZALIO, président** précise qu'un certain nombre d'établissements présents au Conseil d'administration sont membres de France Universités. Deux communiqués ont été envoyés en ce sens, dont l'un commun entre France Universités, la CDEFM, la Cdefi et la CGE.

Il est à noter que l'EPCC est membre de France Universités. Il a donc proposé de reprendre aussi, pour le compte du Campus Condorcet, les communications de France Universités.

**Romain HURET** mentionne avoir hésité sur la meilleure stratégie à adopter, entre publier un texte pour le compte de l'EHESS seul ou de relayer le message de France Universités. Il préfère au final une réaction collective, parce qu'il lui semble qu'il faudra être extrêmement soudés dans les semaines à venir. Aussi, le communiqué de France Universités va être relayé par l'EHESS, avec néanmoins un petit texte chapeau, comme l'ont fait d'autres universités pour exprimer leur grande inquiétude.

**Elsa NATHAN** signale que les élus demandent aussi que le Campus Condorcet publie le communiqué de France Universités. Il lui semble que ce dernier communiqué est beaucoup plus clair que le texte précédent.

**Fabrice VIRGILI** invite à relayer le message sur le compte X (ex-Twitter) du Campus Condorcet.

**Pierre-Paul ZALIO, président** signale la réactivation d'un groupe de travail portant sur la liberté académique, projet qui était né avant la constitution du Conseil scientifique présidé par Danielle Tartakowsky.

**Hélène RUIZ FABRI** souligne qu'elle participe à ce groupe de travail, qui est une initiative qui part du Conseil scientifique et plus exactement de personnes intéressées à reprendre la réflexion sur les libertés académiques et ce qu'elles recouvrent. L'idée serait d'essayer de constituer un réseau d'expertises et de ressources, pour faciliter la réflexion et les débats en la matière, ainsi que pour lutter contre les menaces et les attaques dont elles peuvent faire l'objet.

Dans l'immédiat, le groupe de travail en est au stade de la consolidation d'une esquisse de projet de manifeste.

La prochaine étape consistera à sensibiliser les chefs d'établissement, mais aussi tous les réseaux, pour fédérer toutes les disciplines et pas seulement les SHS. Le Campus Condorcet est très instrumental pour la démarche, parce qu'elle a besoin d'être hébergée, mais l'objectif n'est effectivement pas d'agir seulement pour les SHS. Dans les sciences dures, des disciplines peuvent aussi se retrouver particulièrement menacées. Donc, le but serait que les différents chefs d'établissement identifient un interlocuteur qui pourrait participer à ce réseau et faire circuler à la rentrée de septembre l'esquisse de charte sur la promotion et la protection des libertés académiques.

**Pierre-Paul ZALIO, président** invite donc dans l'immédiat les chefs d'établissement à porter cette parole. Il n'avait pas pu les informer préalablement en Bureau, puisque cette initiative s'est accélérée tout récemment, mais il sera toujours temps d'en discuter et de voir dans quelle mesure le Campus Condorcet peut, par exemple par un hébergement ou des appuis, accompagner cette initiative et la faire avancer.

**Danielle TARTAKOWSKY** précise que c'est Jean-Yves Mérindol qui a réactivé ce travail et qui a rédigé le texte après la première réunion en visio, lequel a été envoyé à une dizaine de collègues pour élaborer le projet de charte qui sera soumis notamment aux chefs d'établissement dès la rentrée.

Elle signale qu'initialement le projet émanait d'Agnès Tricoire et de Véronique Champeil-Desplats et visait à développer dans le champ des libertés académiques ce qui avait été fait par Agnès Tricoire sur le plan de la culture. Celle-ci va

expliquer pas à pas comment elle a réussi à monter une association et un observatoire des libertés culturelles. Le groupe de travail va donc pouvoir s'appuyer sur cette expérience.

**François CLANCHÉ** est ravi d'apprendre l'existence de ce groupe informel, car il considère que la question des libertés académiques est fondamentale. À l'INED, il est prévu de travailler dès l'automne prochain sur l'expression publique des chercheurs et la façon dont ils engagent ou pas leur institution, ainsi que sur l'expertise du chercheur vis-à-vis de l'acteur public.

Il remarque que ces sujets se ressemblent pour beaucoup. Il accepte donc volontiers d'être tenu au courant au titre de son établissement de l'avancée de la réflexion. Et, à titre personnel, il est prêt à passer du temps sur ces sujets fondamentaux. Il ne doute pas que ce sera aussi le cas pour nombre de ses collègues.

**Fabrice VIRGILI** se réjouit aussi de savoir qu'un tel réseau existe.

Il mentionne qu'une initiative semblable a été mise en place à Paris 1. Il a d'ailleurs eu l'occasion de participer à une réunion. Il s'est alors aperçu que ce que l'on pouvait entendre par « libertés académiques » pouvait être extrêmement varié. Il a notamment été surpris que certains, sous couvert de libertés académiques, aient tendance à proposer une sorte d'autocensure et à réduire ces libertés.

**Danielle TARTAKOWSKY** était aussi présente lors de cette réunion, mais la discussion qui a eu lieu en visio ne relevait pas des mêmes objectifs et de la même tonalité.

**Hélène RUIZ FABRI** le confirme pour y avoir également pris part. Elle tient à ajouter un élément de contexte : elle a été amenée à travailler sur ce sujet, parce qu'elle a été pendant 6 ans au Collège de déontologie du ministère de l'Enseignement supérieur, avec des consultations de la ministre sur l'expression publique des chercheurs, ainsi que des travaux sur les libertés académiques.

Elle relève que les interactions sont nombreuses avec notamment la liberté d'expression des enseignants-chercheurs ou chercheurs, et avec les obligations déontologiques. Arriver à trouver des limites est difficile. D'ailleurs, les organismes de recherche ont des chartes sur l'expression publique, précisément parce qu'ils ont des difficultés en la matière.

Mais, dans l'initiative dont il est question au sein du Campus Condorcet, il ne s'agit pas de se prononcer sur ce qu'est une bonne recherche ou de tracer des limites. L'objectif est au contraire d'arriver à agréger dans ce réseau des personnes pouvant avoir des conceptions différentes de la recherche, mais qui peuvent se retrouver sur un sens commun des libertés académiques et sur ce qu'il faut protéger, en tenant compte de l'arc disciplinaire dans son entièreté.

Pour avoir discuté avec Agnès Tricoire quand il est arrivé en fonction et que le Conseil scientifique a été renouvelé, **Pierre-Paul ZALIO, président** sait que ce groupe avait commencé à travailler sur la base de ces complexités. Il a avancé à son rythme, compte tenu de la difficulté de ces sujets, mais l'urgence de l'actualité l'amène maintenant à accélérer ses travaux.

Il note en tout cas que le Conseil d'administration n'y voit pas d'objection. Il sera tenu informé au fur et à mesure de l'avancée de ce projet.

**Pierre-Paul ZALIO, président** passe la parole à Fabrice Virgili pour le texte de l'intersyndicale.

**Fabrice VIRGILI** rappelle que face à l'enjeu des coûts et du bilan carbone, une interrogation porte sur le souci d'exemplarité que doit avoir l'État sur les questions immobilières.

Il tient aussi à relayer le communiqué intersyndical suivant :

*« Non à la destruction d'espaces verts sur le Campus !*

*Le 12 mars dernier s'est tenu le dernier conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet, durant lequel a été votée la labellisation de l'opération EHESS-FMSH en vue de la construction du nouveau bâtiment EHESS sur la parcelle vierge au nord du bâtiment de l'EHESS, rue Waldeck Rochet, face au bâtiment sud recherche.*

*Une telle opération impacterait notre vie sur le campus à plusieurs titres. D'abord cela amoindrirait sa qualité écologique, du fait de l'artificialisation des sols. Rappelons que nous résidons dans une commune où la surface d'espaces verts par habitant-e est déjà la plus basse de France (1,4m<sup>2</sup>/hab) et que l'espace prévu pour l'implantation du nouveau bâtiment EHESS pourrait être plus largement végétalisé. Cela nuirait également à l'ouverture sociale du campus sur le territoire : le*

parc à côté de l'EHESS, tout comme les terrains de sport situés au nord du Bâtiment recherche Nord, accueillent en effet quotidiennement dionysien·nes et albertivillarien·nes.

Pourquoi, donc, construire deux nouveaux bâtiments sur les rares îlots de fraîcheur du Campus, alors que des bâtiments de bureaux mitoyens au campus (notamment l'immeuble du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, en face du centre des colloques qui sera vidé au lendemain des JOP) pourraient être rachetés et réhabilités afin d'héberger l'EPHE et l'EHESS ?

Le 12 mars dernier les élu·es au CA ont fait remonter ces préoccupations, il leur a été opposé l'infaisabilité et les coûts de la réhabilitation des bâtiments existants pour assurer de bonnes conditions de travail aux collègues qui y déménageront. Mais la seule étude qui leur a été communiquée pour appuyer ces arguments ne faisait apparaître ni chiffrage ni argument permettant d'invalider nos revendications.

Lors de la dernière réunion de l'intersyndicale du Campus Condorcet, dédiée à cette question essentielle de l'avenir de notre Campus, nous avons découvert que ni les représentant·es du personnel ni les élu·es au Conseil d'Administration de l'EHESS, ni les élu·es au CA du Campus Condorcet n'ont été consulté·es sur la question du déménagement de l'EHESS et de la FMSH, que ce soit pour le calendrier, l'organisation ou les opérations immobilières.

Face à l'urgence climatique, et pour maintenir une qualité de vie et de travail sur notre campus, nous demandons :

- Qu'une étude complémentaire et détaillée soit diligentée sur la question du rachat d'un des bâtiments jouxtant le campus (qu'il s'agisse de "Pulse" accueillant le comité d'organisation des jeux olympiques sur la place du Front Populaire, du bâtiment "Boost", ou encore "Jump") en substitution des deux nouvelles constructions prévues (EHESS-FMSH et EPHE). Nous souhaitons que tout soit fait pour que la décision puisse être prise en connaissance des coûts écologiques et économiques.

- Que les représentant·es du personnel de l'EHESS, de la FMSH et l'EPHE, ainsi que des résident·es du campus soient associé·es à ces opérations immobilières et études de faisabilité, et que les établissements communiquent davantage à ce sujet dans les différentes instances (CA, CSA...).

FSU-EHESS, SNCS Paris-Condorcet, SNTRS-CGT Paris Nord, SNTRS-CGT Ined, SNPTES-UNSA, SUD Condorcet, FERC-SUP EHESS. »

**Pierre-Paul ZALIO, président** souligne que les projets ont été discutés à de très nombreuses reprises dans différentes instances.

Concernant l'EPHE, le projet est exemplaire, avec des engagements avec la maîtrise d'œuvre sélectionnée.

Sur la programmation de l'opération EHESS/FMSH, les établissements afférents, ainsi que leur communauté, ont été consultés, avec une programmation confortée lors des passages de l'EPC devant le Conseil immobilier de l'État et devant la Conférence nationale de l'immobilier public, où les scénarios financiers ont été très sérieusement étudiés.

Il y a des différences fortes entre l'architecture tertiaire et l'architecture universitaire. L'exemplarité du service public de l'Enseignement supérieur ne peut pas consister à corriger les errements du secteur privé sur l'immobilier tertiaire. La préoccupation du ministère avec le Campus Condorcet est de donner des conditions de travail de très haute qualité pour les chercheurs, les personnels d'appui à la recherche, les doctorants et les étudiants en sciences humaines et sociales, avec des espaces qui correspondent aux attentes des personnels et aux spécificités des communautés. Elles ne sont pas forcément compatibles avec la transformation d'un bâtiment tertiaire.

Le Campus Condorcet s'est engagé, avec le soutien de l'État et des collectivités territoriales, à rendre non constructible deux parcelles (le jardin partagé et le jardin de l'îlot 2). Le programme immobilier y prévoyait, à l'origine, des opérations immobilières. Les pouvoirs publics ont donc accepté d'aliéner, en petite couronne et à proximité directe de Paris, leur capacité à construire en inscrivant ces parcelles comme « espaces verts protégés » au Plan local d'urbanisme intercommunal. Cette sanctuarisation d'espaces verts, créés sur une ancienne friche industrielle lors de la construction du campus, est un geste fort, salué par les acteurs publics locaux, qui doit être entendu.

Il reste un travail de végétalisation des espaces et de plantation d'arbres à faire, notamment sur le Cours des Humanités. Un effort est également prévu dans le contrat de revitaliser par un usage sportif l'îlot 5.

De nombreuses explications ont été données par les équipes sur les raisons pour lesquelles il a été renoncé d'aller plus loin dans les discussions alternatives relatives aux opérations immobilières. Cette question ayant déjà été abordée au cours du dernier Conseil d'administration, il considère qu'il n'y a pas à y revenir, d'autant plus que la labellisation de l'opération EHESS-FMSH a été donnée.

**Romain HURET** a été surpris d'entendre dire qu'il n'y a pas eu de discussion devant les conseils de l'EHESS. Il invite à relire les procès-verbaux car, depuis son arrivée voilà 16 mois, la phase 2 a été abondamment débattue et la phase 1 a fait l'objet d'un retour d'expérience. Il n'avait pas été question, sauf au dernier Conseil d'administration, d'un éventuel scénario alternatif puisque le CA en avait décidé autrement au printemps. En revanche, les échéances et les conditions de logement des bureaux ont été mises sur la table à plusieurs reprises, en expliquant très honnêtement les difficultés qui pouvaient se présenter dans la discussion avec l'État et avec l'EPCC, et en disant que les erreurs du premier bâtiment seraient prises en compte. Donc, la discussion pour le deuxième bâtiment a été faite en concertation, sachant néanmoins que les décisions ne sont pas encore complètement stabilisées.

**Antonin COHEN** partage les propos des présidents de l'EPCC et de l'EHESS : la déclaration comporte une contre-vérité dans le sens où l'ensemble des instances pertinentes à la FMSH ont été consultées, via les comités de pilotage, le Conseil de surveillance, le Comité social et économique et une Assemblée générale. Les personnels de la FMSH n'ont pas manifesté les réticences qui ont été mentionnées dans la déclaration.

**Pierre-Paul ZALIO, président** souhaite saluer Philippe Gervais-Lambony qui va quitter le Conseil d'administration de l'EPCC car il arrive en fin de mandat à Paris Nanterre. Il souligne son travail chaleureux et toujours allant pour Condorcet. Il faut le dire avec d'autant plus d'insistance que l'Université Paris Nanterre est engagé pour un projet sans bénéficier à ce jour de mètres carrés. C'est la preuve que le Campus Condorcet ne se limite pas à un projet d'accommodement immobilier d'établissements cherchant des surfaces.

Il annonce enfin les dates des prochaines réunions du Conseil d'administration (26 novembre 2024, 25 mars et 1<sup>er</sup> juillet 2025) avant de lever la séance à midi.

**Pierre-Paul ZALIO, président** lève la séance du Conseil d'administration à 11h57.



## Communiqué intersyndical

# Non à la destruction d'espaces verts sur le Campus !

Le 12 mars dernier s'est tenu le dernier conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet, durant lequel a été votée la labellisation de l'opération EHESS-FMSH en vue de la construction du nouveau bâtiment EHESS sur la parcelle vierge au nord du bâtiment de l'EHESS, rue Waldeck Rochet, face au bâtiment sud recherche.

Une telle opération impacterait notre vie sur le campus à plusieurs titres. D'abord cela amoindrirait sa qualité écologique, du fait de l'artificialisation des sols. Rappelons que nous résidons dans une commune où la surface d'espaces verts par habitant-e est déjà la plus basse de France (1,4 m<sup>2</sup>/hab) et que l'espace prévu pour l'implantation du nouveau bâtiment EHESS pourrait être plus largement végétalisé. Cela nuirait également à l'ouverture sociale du campus sur le territoire : le parc à côté de l'EHESS, tout comme les terrains de sport situés au nord du Bâtiment Nord recherche, accueillent en effet quotidiennement dionysien·nes et albertivillarien·nes.

Pourquoi, donc, construire deux nouveaux bâtiments sur les rares îlots de fraîcheur du Campus, alors que des bâtiments de bureaux mitoyens au campus (notamment l'immeuble du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, en face du centre des colloques qui sera vidé au lendemain des JOP) pourraient être rachetés et réhabilités afin d'héberger l'EPHE et l'EHESS ?

Le 12 mars dernier les élu·es au CA ont fait remonter ces préoccupations, il leur a été opposé l'infaisabilité et les coûts de la réhabilitation des bâtiments existants pour assurer de bonnes conditions de travail aux collègues qui y déménageront. Mais la seule étude qui leur a été communiquée pour appuyer ces arguments ne faisait apparaître ni chiffrage ni argument permettant d'invalider nos revendications.

Lors de la dernière réunion de l'intersyndicale du Campus Condorcet, dédiée à cette question essentielle de l'avenir de notre Campus, nous avons découvert que ni les représentant·es du personnel ni les élu·es au Conseil d'Administration de l'EHESS, ni les élu·es au CA du Campus Condorcet n'ont été consulté·es sur la question du déménagement de l'EHESS et de la FMSH, que ce soit pour le calendrier, l'organisation ou les opérations immobilières.

Face à l'urgence climatique, et pour maintenir une qualité de vie et de travail sur notre campus, nous demandons :

- Qu'une étude complémentaire et détaillée soit diligentée sur la question du rachat d'un des bâtiments jouxtant le campus (qu'il s'agisse de "Pulse" accueillant le comité d'organisation des jeux olympiques sur la place du Front Populaire, du bâtiment "Boost", ou encore "Jump") en substitution des deux nouvelles constructions prévues (EHESS-FMSH et EPHE). Nous souhaitons que tout soit fait pour que la décision puisse être prise en connaissance des coûts écologiques et économiques.

- Que les représentant·es du personnel de l'EHESS, de la FMSH et l'EPHE, ainsi que des résident·es du campus soient associé·es à ces opérations immobilières et études de faisabilité, et que les établissements communiquent davantage à ce sujet dans les différentes instances (CA, CSA...)

**FSU-EHESS, SNCS Paris-Condorcet, SNTRS-CGT Paris Nord, SNTRS-CGT Ined, SNPTEs-UNSA,  
SUD Condorcet, FERC-SUP EHESS.**